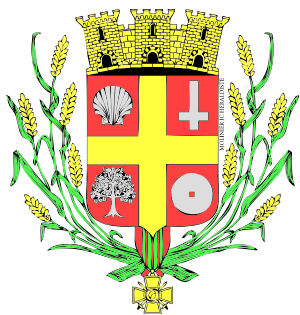




# Bien Vivre à Reuil en Brie

Décembre  
2015  
N°39

**Bulletin d'Informations Municipales  
Mairie de Reuil en Brie**



Entrée du village

Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

Site internet : <http://www.reuil-en-brie.fr/>

Mail : [mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr](mailto:mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr)

☎ : 01.60.22.07.51

# L'EDITORIAL



Chères Reuilloises,  
Chers Reuillois,

En cette fin d'année, nous avons fait comme d'habitude :

- Commémorer le 11 novembre ;
- Aider le Comité des Fêtes pour la distribution des pommes de terre, pommes et oignons ;
- Accompagner le Marché de Noël de l'École ;
- Apporter le colis du CCAS aux seniors, accompagné d'une jolie carte réalisée par des enfants des Temps d'Activités Périscolaires ;
- Participer, avec le Comité des Fêtes à l'arbre de Noël des enfants de Reuil ;
- Décorer la Mairie ;
- Placer les guirlandes dans les rues ;

Et pourtant, cette fin d'année n'est pas comme d'habitude. Notre pays, la France, les Français ont subi un attentat sans précédent dans l'histoire de notre pays. Il y a eu un avant 13 novembre 2015. Quel sera l'après ? Je pense que l'après sera ce que nous en ferons. Il y a un après dans chacun d'entre nous. Le petit bout d'un tout. Ce petit bout de solidarité qui sait se mettre en avant lorsque cela est nécessaire. Le petit bout d'amour indispensable au vivre ensemble. Les Français savent se rassembler dans les grands moments. Ils le font chaque fois qu'un drame a lieu. La vitesse de communication, les réseaux sociaux contribuent à ces élans de générosité.

Au-delà de nos frontières, la mobilisation des peuples devient incertaine. Et pourtant l'Humanité a plus que jamais besoin que nous nous mobilisions pour les générations futures. Le résultat de la COP 21 est une avancée, un timide pas en avant. Le climat : voilà un enjeu majeur qui devrait s'imposer à nous tous, humains de la planète Terre. C'est peut-être une voie, la seule et unique voie qui nous permettra de nous élever, de véritablement grandir, et de laisser derrière nous, notre égoïsme, notre individualisme forcené, nos dissensions politiques et religieuses.

Chères Reuilloises, Chers Reuillois, le Conseil Municipal se joint à moi afin de vous souhaiter la meilleure année possible. Que cette année, *enfin*, nous donne la force de nous dépasser afin de nous tourner résolument vers un avenir meilleur. Au creux de chacune de nos mains, nous avons un bout d'Avenir, demandons-nous seulement ce que nous voulons en faire.

Et afin de partager un moment de convivialité pour cette nouvelle année, je vous invite à la traditionnelle cérémonie des vœux :

**SAMEDI 9 JANVIER 2016**

**A 11H00**

**Au Foyer de l'Amitié**

Le Maire,  
P. ROMANOW

# CONSEILS MUNICIPAUX

## Commune de Reuil en Brie

### Compte rendu du Conseil Municipal du 9 Octobre 2015

Présents: Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absente : Sophie CORNILLET qui a donné procuration à Catherine RIEHL.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

#### **Points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Procuration au Centre de Gestion pour le marché assurance ;
- Subvention SDESM éclairage public.

*Adopté à l'unanimité*

#### **Examen de l'ordre du jour :**

##### **1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 19 Juin 2015.**

*Adopté à l'unanimité.*

##### **2. Convention Association Sports et Loisirs pour tous.**

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation communale à hauteur de la différence entre le tarif fertois maximum et le tarif « extérieurs ».

*Adopté à l'unanimité.*

##### **3. Convention interventions musicales en milieu scolaire.**

Suite à la très forte augmentation du taux horaire décidée par la CCPF (30€/ contre 21,50€ précédemment) Monsieur le Maire propose de figer la participation communale à 900€, comme en 2014.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **4. Convention Festival des belles histoires.**

Monsieur le Maire propose de signer la convention fixant la participation communale à 130€.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **5. Approbation des demandes des administrés lors de l'enquête public.**

Monsieur le Maire et Madame RIEHL rappellent les différents points soulevés et après explication, font état de la position de la Commission Urbanisme.

##### **6. Procuration centre de Gestion pour le marché assurance.**

Monsieur le Maire propose de donner procuration au Centre de Gestion qui lance un marché pour l'assurance couvrant les personnels communaux.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **7. Subvention SDESM pour éclairage public.**

Monsieur CARBUCCIA fait état de la demande du SDESM qui souhaite avoir les demandes communales pour 2016.

Sur la base d'un subventionnement à 50%, il est proposé d'établir une demande pour les 22 luminaires restants rue du 8 mai 1945.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Informations diverses**

Monsieur le Maire aborde les points suivants :

- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**  
Une réunion a eu lieu à la CCPF et ce plan sera amené à se substituer au plu.
- **Diagnostic et Agenda Accessibilité**  
Un marché lancé au niveau de la CCPF, se charge de traiter le besoin communal et les conclusions seront communiquées en temps voulu.
- **PEDT (Projet Educatif Territorial)**  
Le Projet sera prochainement envoyé à l'Inspection Académique afin de bénéficier des subventions. Des remerciements publics sont adressés aux agents qui animent avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme des ateliers innovants pour les enfants.
- Le Plan canicule 2015 a parfaitement fonctionné. Le CCAS a téléphoné régulièrement aux personnes inscrites sur le registre. Remerciements appuyés aux élus qui se mobilisent chaque année pendant cette période estivale.

#### **Points divers.**

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

**Yvelise BITOUN** rappelle le Festival des belles histoires. Cette année, le spectacle a lieu à Luzancy.

Le Comité des Fêtes de Luzancy et l'Association d'Art d'Art de Reuil offrent le moment de convivialité après le spectacle.

**Didier HAMMEL** fait part de la reconduction du spectacle Chorales le samedi 12 décembre de 17 à 19h dans l'église de Reuil.

Il demande à ce que les horloges réglant l'éclairage public soient vérifiées et demande s'il est possible d'être informé par messagerie des arrêtés municipaux liés à la circulation ainsi que les compte-rendus des commissions. Il s'enquiert également des congés payés pris par des agents administratifs en période de rentrée scolaire et souhaite qu'un point soit fait suite au transfert des meules.

**Lucien DUBOIS** informe le Conseil que le site internet de la commune (d'autres sont également touchées) est à nouveau indisponible suite à piratage et que ce point devra être abordé en conseil communautaire, s'agissant d'un marché au niveau CCPF.

**Catherine RIEHL** rappelle l'inauguration du nouveau manège du CERF le dimanche 18 octobre à 12h.

**Claude ROBBÉ** fait lecture de différents devis.

**Pascal CARBUCCIA** fait un résumé des dégradations et actes de malveillance intervenus dans le secteur de la place de la Mairie, et des objets divers déposés sur la départementale depuis quelques mois.

**Françoise SADKOWSKI** évoque les difficultés de gestion des bacs poubelle rue Gambetta et demande qu'une solution soit rapidement trouvée. Pascal CARBUCCIA réunira sa Commission sur ce sujet, mais précise que des solutions sont en cours de validation.

**Claude TESSIER** demande si un planning d'intervention est établi par la SAUR et souligne les passages intempestifs des chevaux sur les espaces verts récemment ensemencés à côté de la mairie.

**Evelyne COUSIN-MAZUR** remercie ses collègues du CCAS pour le travail accompli.

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal de la démission de François VOISIN. Il est muté en province et ne peut assumer ses fonctions d'élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 12 octobre 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 12 octobre 2015.

Le Maire,  
P. ROMANOW

## **Commune de Reuil en Brie**

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Novembre 2015**

Présents: Patrick ROMANOW, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Claude TESSIER.

Absents excusés : Françoise SADKOWSKI qui a donné pouvoir à Yvelise BITOUN, Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL.

La séance commence à 20h45. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

#### **Examen de l'ordre du jour :**

##### **1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 9 Octobre 2015.**

Adopté à l'unanimité.

##### **2. Convention avec CCPF pour instructions actes d'urbanisme.**

Monsieur le Maire rappelle que ce service était auparavant assuré par l'Etat qui s'est désengagé et que ce service a été transféré à la CCPF qui, après une

période de gratuité, a décidé de facturer chaque acte 200€.

En l'attente de l'étude d'autres alternatives, il est proposé de signer la convention.

Adopté par :  
13 voix POUR  
et 1 ABSTENTION.

##### **3. Convention avec Association Chasse de Reuil.**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de cette Association de pouvoir chasser sur la parcelle communale située au-dessus de la Sagette sur la



parcelle cadastrée E537 et propose d'établir une convention.

*Demande refusée par :  
2 ABSTENTIONS,  
6 voix CONTRE  
et 6 voix POUR.*

#### **4. Achat parcelle pour voirie rue de la Carrière.**

Monsieur le Maire propose l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle destinée à développer la voirie rue de la Carrière.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5. Projet de schéma de départemental de coopération intercommunal.**

Monsieur le Maire expose le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de Seine & Marne.

Sur notre territoire, le projet propose la fusion de la Communauté de Communes du Pays Fertois et de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq. Il est rappelé que la CCPF, comprend 27 792 habitants et dépasse la taille minimale fixée à 15 000 habitants. De ce fait, la CCPF peut demeurer indépendante. Après débat, le Conseil, non opposé par principe à un regroupement, estime cependant que le rapprochement avec la CCPO n'est pas la meilleure solution et qu'il convient d'étudier les possibilités de rapprochement avec d'autres communautés comme par exemple, celles de la Brie des Morins, du Cœur de Brie, de la Brie des Moulins ou du Pays de Coulommiers.

*Le Conseil émet un avis  
DÉFAVORABLE sur la  
proposition de fusion de  
la CCPF avec la CCPO par :  
13 voix CONTRE et  
1 ABSTENTION.*

#### **6. Projet de schéma régional de coopération intercommunale.**

Monsieur le Maire invite le Conseil à prendre connaissance des Communautés de Communes ou d'agglomération amenées à être fusionnées avec d'autres entités du Val d'Oise et de l'Essonne.

*Le Conseil émet un avis  
DÉFAVORABLE sur le projet  
De Schéma Départemental de Coopération  
Intercommunale par :  
12 voix CONTRE,  
1 voix POUR et  
1 ABSTENTION.*

#### **Informations diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une convention a été signée avec la Commune de la Ferté

sous Jouarre pour le prêt gratuit d'ouvrages pour enfants de la bibliothèque municipale dans le cadre des T.A.P.

#### **Points divers.**

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

**Didier HAMMEL** présente au Conseil le projet de remise en état des chemins ruraux et de faire connaître le patrimoine d'un développé estimé à 15 kilomètres de sentiers pédestres. Ce projet, courant jusqu'en 2019, nécessitera des travaux estimés à 4 000€/an ; travaux qui seront soumis au débat budgétaire, en fonction des possibilités financières et des priorités de la commune. Une présentation sur plan a été faite pour une meilleure compréhension par le Conseil.

**Yvelise BITOUN** fait part de l'arrêt de la prestation hebdomadaire de GERMINAL qui consiste à emmener des personnes âgées non véhiculées à faire leurs provisions. Elle indique avoir établi des contacts pour étudier la possibilité de poursuivre ce service apporté aux reuillois.

**Francis MOIGNOT** informe le Conseil que les jouets sont réceptionnés et prêts pour la venue du Père Noël au spectacle du 19 décembre à Luzancy. Il indique que 6 guirlandes lumineuses ont été achetées pour remplacer les anciennes non réparables.

**Anne BOULIN** s'enquiert du bon fonctionnement des nouveaux luminaires et la diffusion du faisceau lumineux par rapport aux anciens globes. Il est rappelé à cette occasion que notre électricien doit prochainement intervenir pour corriger l'arrêt prématuré de quelques luminaires.

**Claude ROBBÉ** fait état d'une nouvelle dégradation du rond-point de la place par un car scolaire.

**Pascal CARBUCCIA** informe que le nouvel utilitaire – prévu au budget - a été commandé et sera livré début 2016 en remplacement d'un matériel très ancien devenu irréparable.

Il mentionne également la réalisation d'un diagnostic PMR (Personnes à Mobilité Réduite) dont le rapport sera remis au premier trimestre 2016.

La composition du bureau de vote des prochaines élections est rappelée au Conseil.

**Claude TESSIER** demande ce qu'il advient du Café Tabac récemment vendu.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré le nouveau propriétaire qui envisage de créer des appartements dans les étages et ouvrir un commerce de proximité au rez-de-chaussée ; commerce dont les activités restent à définir.

**Evelyne COUSIN-MAZUR** fait part des difficultés rapportées par un administré avec le Président de la Commission Environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 12 octobre 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Le Maire,  
P. ROMANOW

## Focus Place

Les travaux sont désormais quasiment terminés avec l'embellissement du rond-point et la mise en valeur du patrimoine meulier de notre commune. Les espaces verts seront progressivement ornés de plantations qui viendront compléter un engazonnement qui n'a pu être réalisé qu'avant l'automne. Quelques pierres meulières ont dû être ajoutées, certains véhicules ayant par trop tendance à mordre sur la pelouse.





# VIE SCOLAIRE

## Les T.A.P

Ce trimestre, dans un premier temps le beau temps a permis beaucoup d'activités en extérieur ; puis, avec une météo plus maussade, des activités d'intérieur ont été mises en place :



Tissages en forme de toiles d'araignées sur un support de branchettes ramassées et de laine récupérée....



..... dont les enfants se sont faits des masques pour faire une surprise à leurs parents



Réalisation de cartes de Noël pour tous les anciens de la commune, distribuées avec le colis du CCAS.



Réalisation de marionnettes, toujours à partir de matériaux de récupération. Merci aux parents et à l'inventivité de nos animatrices !



Lecture de contes et de livres d'images : souvent ce sont les grands qui racontent aux petits qui ne savent pas encore lire.



Voici une très belle réalisation, offerte au Maire.

À l'initiative de nos animatrices et avec l'aide d'élus, une convention vient d'être passée avec la Ville de la Ferté pour le prêt régulier aux TAP de Reuil d'un ensemble de livres d'enfants de la Médiathèque. Ces livres seront régulièrement renouvelés.



## Un nouveau tableau à l'école

Nos agents communaux ne manquent ni d'imagination ni de talent ! Preuve en est, ce tableau qui orne désormais un des murs de l'école pour le plus grand bonheur de nos petits.

**Équipement :** Depuis la rentrée scolaire, l'école est équipée d'un photocopieur pour un meilleur confort de travail des Professeurs d'école et un moindre dérangement du Secrétariat Mairie.



## RETROSPECTIVE

### Festival des belles histoires



La seizième (déjà !) édition du Festival des Belles Histoires s'est cette année déroulée à Luzancy (il sera à Reuil en 2016) avec le spectacle « Contes fantastiques et agités ». Merci à nos amis de D'art D'art pour leur participation à cette soirée.

## Cérémonies du 11 novembre

Discours et dépôt d'une gerbe au monument du souvenir ont précédé une visite au cimetière où les Reuillois ont pu déposer une fleur sur la tombe des soldats morts pour la France.

Un moment toujours émouvant qu'il convient de perpétuer en ces temps où la défense de la république est à l'ordre du jour.





## Médailles du travail

C'est bien mérité ! Il y a même une double médaillée ! Bravo et bon courage pour la prochaine.



## 2<sup>ème</sup> Édition des Rencontres Chorales

Suite au succès rencontré l'année dernière, Didier Hammel a organisé cette seconde édition pour le plus grand plaisir des Reuillois présents. Après le tour de chant des chorales de Pavant (Côté chœur), La Ferté sous Jouarre (Amicale Laïque) et Nanteuil (les chanteurs d'Nanteuil), les 3 chorales se sont unies pour 2 interprétations. Une soirée de grande qualité que l'on espère voir renouvelée !

Choral de Pavant



Chorale de l'Amicale Laïque



Chorale de Nanteuil



Les 3 chorales



# ENVIRONNEMENT

## À DÉCOUVRIR : nos chemins communaux.

Notre commune est riche de 15 kms de chemins communaux. La plupart d'entre eux furent très bien aménagés et fort fréquentés aux temps des carrières qui permettaient d'extraire de la pierre meulière surtout aux environs de Tarterel, et de l'argile destinée aux tuileries et aux briqueteries qui était extraite entre Tarterel et le Tillet, sur la pente qui descend du Tillet vers la Marne, et au-dessus du bourg de Reuil en allant vers Luzancy.

L'exploitation étant terminée depuis bientôt un siècle pour la meulière et plus de 50 ans pour l'argile, ces chemins se sont quelque peu dégradés, certains sont très embroussaillés et peu praticables.

La municipalité a entrepris depuis de nombreuses années d'entretenir ces chemins, du

moins les principaux d'entre eux, d'autant qu'un plan de balisage de parcours de Grande randonnée (GR, balisage par une bande rouge et une bande blanche) et de Promenades Randonnées (PR, balisage par une bande jaune) a été entrepris sous l'impulsion du Département au début des années 2000.

Il reste encore beaucoup à faire, et ce ne pourra pas être fait en un seul jour compte tenu de la situation financière des communes en général, de la nôtre en particulier.

Mais chaque année nous nous efforçons d'en faire un peu plus, et cette année nous avons pu rouvrir le SENTIER DES BOSQUETS. Il part par une pente herbue entre les n° 18 et 20 de la rue du Tillet et monte à travers bois jusqu'au chemin des Vaches.

Vous pouvez en profiter pour découvrir la future boucle bleue qui sera fléchée au Printemps par les enfants de l'école dans le cadre d'un atelier cartographie/découverte des chemins communaux (environ 1h de promenade, voir plan) :

À partir de la Mairie, descendre à la Marne en traversant le parking puis en longeant le grand pré municipal et ses peupliers ; suivre la Marne à main droite sur 600m par le chemin de halage (suivre le balisage du GR rouge/blanc). Monter à droite l'allée en herbe qui débouche face à la rue du Tillet, puis à gauche le trottoir de la rue du 8 Mai, jusqu'à la rue des Vignes que l'on prend à droite. Elle se prolonge par le sentier du rû des Vignes. À l'arrivée de celui-ci sur la route du Tillet, redescendre celle-ci à droite sur 200m environ jusqu'au n°20. Juste après, prendre à gauche le Sentier des Bosquets. En haut de celui-ci prendre à droite le chemin des Vaches et redescendre jusqu'au cimetière. Prendre le sentier qui longe le cimetière juste en dessous, qui mène à la rue Gambetta (descendre à droite) ; en bas de celle-ci, à gauche rue du Cdt Frot, puis contourner l'église pour revenir à la Mairie. Bien entendu vous pouvez effectuer cette boucle dans le sens que vous préférez et partir de n'importe quel point !

*Attention : éviter le secteur du chemin des Vaches par temps pluvieux, il est boueux.*

*Des projets d'assainissement et de drainage sont à l'étude pour un proche avenir.*





## Recyclage du verre : nous devons faire mieux

### Pourquoi recycler le verre ?

Recycler le verre est l'un des gestes écolos les plus simples et efficaces que l'on puisse faire. En effet, le verre met 3 ou 4 millénaires à se décomposer dans la nature (mais on ne sait pas vraiment, en vérité), et créer du verre « neuf » à partir de verre recyclé **consomme beaucoup moins d'énergie** : une tonne de verre recyclé permet d'économiser ½ tonne de CO<sub>2</sub>.

### À propos du verre

Le verre peut être recyclé indéfiniment à 100 %.

Recycler le verre, comment ça marche ?

Le taux de recyclage du verre est de 58,7 % en France fin 2010, un peu en dessous de la norme européenne (60 %) et très loin derrière le taux de recyclage allemand, qui s'élève à 70 %. Des progrès ont été réalisés – ainsi 67 % des européens recycleraient leur verre en 2009 selon la FEVE (Fédération Européenne du verre

emballage) – mais il demeure encore une importante marche à franchir afin de ne plus voir de déperdition énergétique.

Lorsque le verre est recyclé, il est trié une première fois par le consommateur. À ne pas recycler : Toute la vaisselle « en verre », qui est en vérité une céramique transparente qui fond à une température bien plus élevée. Les morceaux de vitres cassées, les miroirs brisés, les ampoules, les plateaux de micro-ondes les néons ne sont pas non plus les bienvenus.

Mais attention, malgré toutes les bonnes intentions du citoyen, il faut de nouveau trier le verre collecté. En effet, tous les déchets de type « verre » ne sont pas recyclables.

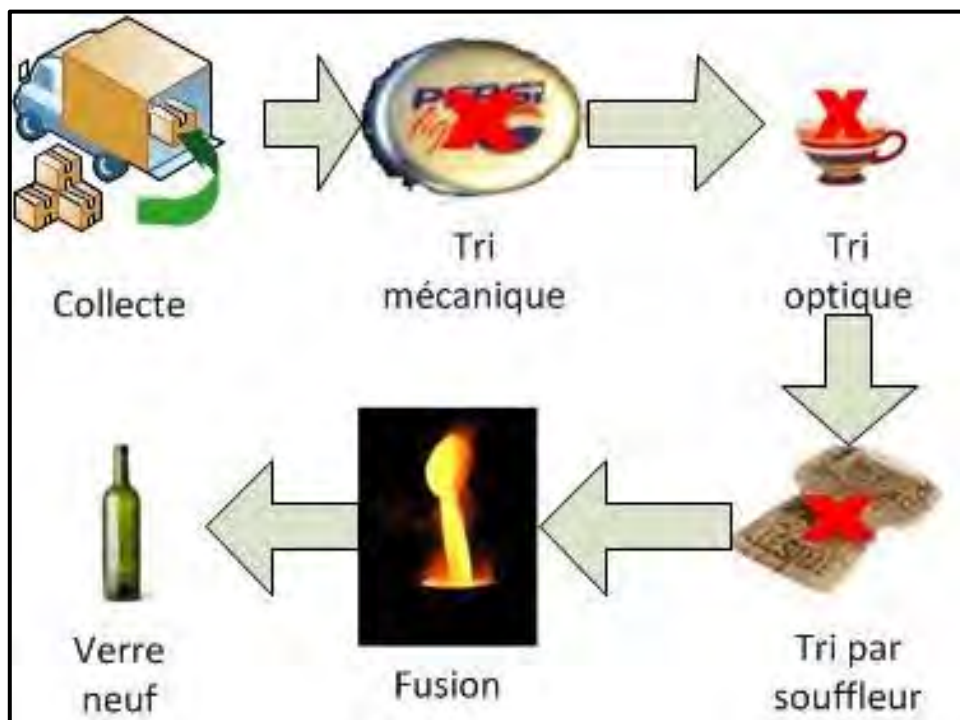
### Le Processus de recyclage du verre

Par un tri mécanique, on retire les éléments métalliques.

Un tri optique (grâce à un rayon infrarouge) retire les éléments non transparents comme la céramique, qui n'est pas recyclable.

Un souffleur retire les éléments trop légers : bouchons et étiquettes

Le verre est ensuite broyé, fondu, pour faire du verre de couleur prêt à l'emploi..



**Bon à savoir ! La distinction entre verre blanc et de couleur n'existe plus : vous pouvez mettre votre verre dans n'importe quel bac à votre convenance (par mesure d'économie on n'a pas supprimé les anciennes inscriptions, mais n'en tenez plus compte).**

Pour favoriser la collecte de verre : notre commune est intervenue pour obtenir un enlèvement des bacs plus régulier afin d'éviter les débordements décourageants.

**Allez, chiche : plus une seule bouteille dans les poubelles ordinaires ?**

*Sachons que les poubelles ordinaires nous sont facturées au poids (et le verre pèse!) ; tandis que le verre recyclé nous rapporte un peu d'argent. Recycler le verre c'est donc limiter les dépenses de la commune, et donc vos impôts !!*

## QUIZ : SAVEZ-VOUS COMPOSTER ?

Le compostage consiste à laisser se transformer des déchets végétaux en excellent terreau, propre à enrichir vos plates-bandes ou vos jardinières pour un coût nul. Ce processus se fait naturellement en quelques mois, et, pour le favoriser, le SMITOM (Syndicat Mixte chargé du ramassage et de la transformation de nos ordures ménagères) vous propose d'acquérir pour une somme modique un composteur (bac spécialement aménagé pour favoriser le compostage) à installer au fond de votre jardin (vous pouvez vous renseigner en Mairie). Mais, que vous soyez déjà propriétaire d'un composteur ou futur propriétaire, êtes-vous au point sur le sujet ?

Vérifiez-le en répondant à ce questionnaire et reportez-vous en page 15 pour contrôler vos réponses

|                                                                                                    | OUI | NON |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| Pour pouvoir composter il faut impérativement avoir un composteur                                  |     |     |
| Le compost ça sent mauvais                                                                         |     |     |
| On peut mettre les mouchoirs en papier au compost                                                  |     |     |
| Les feuilles mortes font un merveilleux compost                                                    |     |     |
| On peut mettre des branches entières au compost                                                    |     |     |
| Les tontes de gazon font du bon compost                                                            |     |     |
| lorsqu'ils commencent à se gâter, on peut mettre des légumes ou des fruits entiers dans le compost |     |     |
| Il faut maintenir le compost légèrement humide, mais pas détrempé                                  |     |     |
| On peut mettre les déjections canines au compost                                                   |     |     |
| On peut mettre les déjections du poulailler au compost                                             |     |     |

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Horaires de la Mairie

|                 | Permanences Téléphoniques        | Ouvertures au Public |
|-----------------|----------------------------------|----------------------|
| <b>Lundi</b>    | 09h30 / 12h00      16h00 / 18h30 | 16h00 / 18h30        |
| <b>Mardi</b>    | 09h30 / 12h00      16h00 / 18h30 | 16h00 / 18h30        |
| <b>Mercredi</b> | Répondeur                        |                      |
| <b>Jeudi</b>    | 09h30 / 12h00      16h00 / 18h30 | 16h00 / 18h30        |
| <b>Vendredi</b> | 09h30 / 12h00      16h00 / 18h30 | 16h00 / 18h30        |
| <b>Samedi</b>   | 09h00 / 12h                      | 10h00 / 11h30        |

### Recensement militaire

Vous avez 16 ans, garçon ou fille, rendez-vous en mairie, vous aurez besoin de l'attestation de recensement militaire pour passer le permis de conduire et passer des examens universitaires.

### Déclarer facilement la naissance de votre enfant

Votre enfant vient de naître, pensez à déclarer sa naissance à votre caisse d'Assurance Maladie. L'Assurance Maladie vous propose son tout nouveau service en ligne, simple, rapide et sécurisé. **Une déclaration rapide, c'est une prise en charge immédiate des soins et des médicaments de votre nouveau-né !**

### Comment déclarer la naissance de votre enfant ?

Vous pouvez faire cette déclaration depuis votre compte ameli : simple, rapide et pratique, l'inscription de votre nouveau-né est directement prise en compte par votre caisse. En cas de naissances multiples, une seule déclaration est suffisante avec votre compte ameli.

Vous pouvez également déclarer cette naissance par téléphone au **36 46** (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs).

**Bon à savoir :** Pensez à mettre à jour votre carte Vitale, dès réception du courrier de votre CPAM.



### Déclaration de grossesse en ligne

À noter : depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le professionnel de santé peut déclarer la grossesse de sa patiente lors du premier examen prénatal en utilisant le service en ligne de l'Assurance Maladie, disponible sur « Espace Pro », le portail dédié aux professionnels de santé.

### Bilan de Santé

Le bilan de santé en 5 questions

Tous les 5 ans, vous et vos proches avez la possibilité d'effectuer un bilan de santé gratuit.

#### Pourquoi réaliser un bilan de santé ?

Pour faire un point complet sur sa santé et bénéficier de conseils de professionnels de santé. Si nécessaire, le patient est orienté vers son médecin traitant, notamment en cas de défaut de vaccination, d'hypertension, de diabète, ... Des offres de service individualisées et personnalisées sont également proposées.

#### Qui peut bénéficier de ce bilan de santé ?

Les assurés du régime général et leurs ayants-droit dont les enfants de plus sept ans, les personnes sans activité professionnelle et les bénéficiaires de l'aide médicale état.

#### En quoi consiste le bilan de santé ?

Il comporte systématiquement une prise de sang et un examen d'urines, un examen bucco-dentaire et un examen de synthèse par un médecin. Il peut également être complété en

fonction de l'âge et des facteurs de risques de chacun par un contrôle de l'audition, de la vue, de la fonction respiratoire, un électrocardiogramme, un frottis pour les femmes non suivies ainsi que des examens biologiques complémentaires.

#### Comment m'inscrire pour un bilan de santé ?

C'est simple, il suffit de prendre contact par téléphone directement auprès de l'un des deux centres de santé du département :

- Dammarie les Lys : 01 60 56 52 90
- Meaux : 01 60 09 25 38

#### Combien d'examens sont réalisés chaque année en Seine-et-Marne ?

Environ 9 000 examens sont réalisés chaque année : plus 65 % des patients ont entre 16 et 59 ans, 26 % plus de soixante ans et 9 % sont des enfants entre 7 et 16 ans.

Pour en savoir plus, consultez ameli.fr, le site de l'Assurance Maladie.

### Respectons la tranquillité de nos voisins !

Rappel de l'arrêté préfectoral concernant les travaux de bricolage ou de jardinage. L'utilisation de tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ou scies circulaires, ne peut se faire que :

- De 7h à 20 h les jours ouvrés ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30 ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

### Carte nationale d'identité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. ATTENTION: Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

## RÉPONSES de la page 13

|                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pour pouvoir composter il faut impérativement avoir un composteur</b>                                  | NON. Vous pouvez entasser vos déchets végétaux, de préférence contre un mur ou dans un coin de mur, avec une tôle ou autre couverture non étanche pour éviter le détrempage, et vous obtiendrez du compost. Mais le temps de transformation sera plus long, le compost ne sera pas caché (aspect visuel peu enchanteur), il sera moins à l'abri des animaux fouisseurs susceptibles de le disséminer, et la qualité du compost sera un peu moindre. |
| <b>Le compost ça sent mauvais</b>                                                                         | NON Tout au plus une odeur de fermentation en début de compostage d'une nouvelle fournée. Dans ce cas, brasser le compost pour mélanger la couche supérieure en fermentation dans les couches inférieures : votre compost n'en sera que meilleur !                                                                                                                                                                                                  |
| <b>On peut mettre les mouchoirs en papier au compost</b>                                                  | OUI, cela fait un excellent compost, à condition qu'ils ne soient pas imprégnés de produits chimiques bien sûr ! (maquillage, solvants, etc...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Les feuilles mortes font un merveilleux compost</b>                                                    | OUI, c'est idéal. Attention toutefois : si vos arbres sont malades il vaut mieux détruire les feuilles mortes : celles-ci pourraient communiquer la maladie au compost, qui la retransmettrait l'année suivante.                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>On peut mettre des branches entières au compost</b>                                                    | OUI, on peut. Mais le bois mettra très longtemps à se décomposer s'il n'a pas été broyé auparavant et ces branches mêlées au compost en gêneront la manutention. Cependant au moment de répandre le compost on peut extraire ces branches, les mettre à la pluie et au soleil quelques mois, cela fera un très bon bois d'allumage.                                                                                                                 |
| <b>Les tontes de gazon font du bon compost</b>                                                            | OUI. Mais une couche trop épaisse fera parfois une masse gluante qui ne laisse pas passer l'air, ce qui interrompt le processus de compostage. Il faut alors brasser le compost.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>lorsqu'ils commencent à se gâter, on peut mettre des légumes ou des fruits entiers dans le compost</b> | OUI, aucun problème. Comme ils contiennent beaucoup d'eau, ils se décomposent assez vite, même entiers.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Il faut maintenir le compost légèrement humide, mais pas détrempé</b>                                  | OUI exactement. Les composteurs nous y aident, ils protègent de la pluie mais emprisonnent l'humidité à l'intérieur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>On peut mettre les déjections canines au compost</b>                                                   | NON ce n'est pas recommandé. Toutefois, ceux qui le font n'ont jamais constaté de catastrophe, mais aucun bénéfice non plus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>On peut mettre les déjections du poulailler au compost</b>                                             | OUI ! Cela enrichira le compost.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

## Écrire à la CPAM de Seine-et-Marne

Afin de faciliter vos démarches, la CPAM de Seine-et-Marne a mis en place une adresse unique. Aussi, pour que vos demandes soient bien réceptionnées, vous devez adresser toutes vos correspondances à la seule adresse suivante:

**CPAM DE SEINE-ET-MARNE  
77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03**

Pensez à indiquer votre numéro de sécurité sociale sur tous les documents que vous envoyez. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier au tarif en vigueur.



# Résultats Élections Régionales

| Résultats élections régionales 2015 |         |            |            |                              |         |            |            |
|-------------------------------------|---------|------------|------------|------------------------------|---------|------------|------------|
| 1er Tour - 6 décembre 2015          |         |            |            | 2ème Tour - 13 décembre 2015 |         |            |            |
|                                     | Nombre  | % Inscrits | % Votants  |                              | Nombre  | % Inscrits | % Votants  |
| Inscrits                            | 553     |            |            | Inscrits                     | 553     |            |            |
| Abstentions                         | 306     | 55,33%     |            | Abstentions                  | 249     | 45,03%     |            |
| Votants                             | 247     | 44,67%     |            | Votants                      | 304     | 54,97%     |            |
| Blancs                              | 10      | 1,81%      | 4,05%      | Blancs                       | 11      | 1,99%      | 3,62%      |
| Nuls                                | 3       | 0,54%      | 1,21%      | Nuls                         | 2       | 0,36%      | 0,66%      |
| Exprimés                            | 234     | 42,31%     | 94,74%     | Exprimés                     | 291     | 52,62%     | 95,72%     |
| Liste                               | Nuances | Voix       | % Exprimés | Liste                        | Nuances | Voix       | % Exprimés |
| W. DE SAINT JUST                    | LFN     | 115        | 49,15%     | W. DE SAINT JUST             | LFN     | 110        | 37,80%     |
| V. PECRESSE                         | LUD     | 46         | 19,66%     | V. PECRESSE                  | LUD     | 99         | 34,02%     |
| CL. BARTOLONE                       | LUG     | 28         | 11,97%     | CL. BARTOLONE                | LUG     | 82         | 28,18%     |
| P. LAURENT                          | LFG     | 15         | 6,41%      |                              |         |            |            |
| E. COSSE                            | LVEC    | 12         | 5,13%      |                              |         |            |            |
| N. DUPONT-AIGNAN                    | LDLF    | 11         | 4,70%      |                              |         |            |            |
| A. VERON                            | LDVD    | 3          | 1,28%      |                              |         |            |            |
| N. ARTHAUD                          | LEXG    | 2          | 0,85%      |                              |         |            |            |
| V. SACHS                            | LDVD    | 1          | 0,43%      |                              |         |            |            |
| S. DE SMET                          | LDIV    | 1          | 0,43%      |                              |         |            |            |
| F. ASSELINEAU                       | LDIV    | 0          | 0,00%      |                              |         |            |            |
| D. HORSFALL                         | LDIV    | 0          | 0,00%      |                              |         |            |            |
| N. BOURCHADA                        | LDIV    | 0          | 0,00%      |                              |         |            |            |

## Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Mesdames **BITOUN, CORNILLET, COUSIN-MAZUR** et **SADKOWSKI** sont à votre disposition en mairie le samedi matin ou à domicile (sur rendez-vous) pour vous aider dans toutes vos démarches administratives. Vous pouvez également contacter le CCAS en cas de difficulté. La discrétion est assurée.

### Téléassistance 77

Le Conseil Général a mis en place un service de **téléassistance** pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées. Il a été désigné le groupement Europ Assistance pour effectuer la prestation. Le tarif négocié par le Conseil général est de **12€ par mois**. Le CCAS est à votre disposition pour plus de renseignements.

## AGENDA 2016

**9 Janvier : Les vœux du Maire** Venez nombreux à 11 heures au Foyer de l'Amitié.

À l'issue des vœux, les jeunes diplômés scolaires de l'année se verront remettre un cadeau à condition de s'être fait connaître au secrétariat.

**27 Mars : Œufs de Pâques** Un moment de plaisir pour les petits et après la course aux « cocos », les « grands » auront à choisir les meilleures réalisations des élèves qui chaque année, font preuve de grand talent.

**24 Avril : Brocante de printemps** Une occasion à ne pas manquer pour chiner et réaliser de bonnes affaires !

**8 Mai : Cérémonie hommage** N'oublions pas ceux qui ont combattu pour nos libertés.

**25 Juin : Fête de Reuil** À la Saint Jean, Reuil est en fête pour la plus grande joie des enfants.

# Fleurs en Fête

## CONCOURS DES MAISONS...

**FLEURIES 2016 !!!**



### **COMMENCEZ À Y PENSER : C'EST POUR JUIN 2016 !**

Devant le succès remporté l'année dernière par notre premier concours des maisons fleuries, la décision a été prise de renouveler cette initiative à l'occasion de la prochaine fête de Reuil (juin 2016)

Avec ce concours, la commune, invite tous les habitants qui le souhaitent à fleurir maisons, jardins, terrasses, balcons, afin d'embellir notre

environnement à tous. Chacun peut laisser libre cours à son imagination et à sa créativité en jouant avec les couleurs et les formes, en associant les espèces...

Ce concours comprend deux catégories :

- Maison fleurie avec jardin
- Balcon, terrasse sans jardin, fenêtre, mur fleuri

Nous souhaitons cette année avoir beaucoup plus de candidats, notamment dans la catégorie BALCONS, TERRASSES, FENETRES,

Quelques semaines avant le début du concours, chaque Reuillois recevra un bulletin de participation

Le jury appréciera l'effet produit depuis la rue, l'originalité, la diversité, le respect de l'environnement.

À l'issue du concours, des prix viendront récompenser les plus belles réalisations.

ALORS, JARDINIER(E)S ET MAINS VERTES, COMMENCEZ A Y PENSER ET PREPAREZ NOUS UN REGAL DES YEUX !

---

## Déchetteries de Jouarre et Saâcy sur marne

### **Demandez votre carte d'accès**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, vous devez disposer d'une nouvelle carte d'accès. Elle est obligatoire et vous permet :

- Le dépôt de 18m<sup>3</sup> réels de déchets par an ;
- De connaître l'évaluation totale de vos déchets en en faisant la demande au gardien ;
- Le prêt de votre carte à une autre personne identifiée en cas de besoin.

Cette nouvelle mesure vise une amélioration de la gestion afin de conserver un service de qualité à un coût raisonnable, mais aussi un recentrage de l'utilisation du service aux seuls habitants du Nord Seine et Marne qui financent le service via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour recevoir rapidement cette nouvelle carte, procurez-vous le dépliant disponible dans toutes les déchetteries et mairies et transmettez les pièces justificatives demandées aux services du SMITOM.

Renseignements au 01.60.44.40.03 ou [contact@smitom-nord77.fr](mailto:contact@smitom-nord77.fr)

### **Horaires des déchetteries**

#### **Saâcy-sur-Marne**

#### **Jouarre**

##### **Horaires d'hiver du 1<sup>er</sup> nov. au 28 février :**

Lundi : 10h-12h et 14h-17h  
Mardi : 14h-17h  
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h  
Jeudi : FERME  
Vendredi : 9h-12h  
Samedi : 9h-12h et 14h-17h  
Dimanche : 9h-12h

##### **Horaires d'hiver du 1<sup>er</sup> nov. au 28 février :**

Lundi : 10h-12h et 14h-17h  
Mardi : 9h-12h  
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 10h-12h et 14h-17h  
Samedi : 9h-12h et 14h-17h  
Dimanche : 9h-12h

### **Horaires d'été du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre**

Seule la déchetterie de Jouarre est classée DDS (Déchets Diffus Spéciaux) pour recevoir les produits nocifs pour l'environnement.

Site Internet SMITOM : <http://www.smitom-nord77.fr/>

# NOS TRAVAUX

L'été voit son lot de travaux quotidiens – tonte, arrosage, nettoyage, travaux de peinture mais aussi avec l'automne, des interventions plus conséquentes.

- Reprise du pignon mairie côté école et des murs cour mairie.
- Réalisation d'un portillon pour évacuation des containers école
- Réalisation d'une aire de stockage containers rue du Commandant Frot
- Refonte de l'évacuation des eaux pluviales rue du 8 mai 1945
- Remplacement d'une première tranche de luminaires rue du 8 mai 1945 et résidence.







## FÊTES ET VIE ASSOCIATIVE

### Soirée Beaujolais

Orchestrée par une charmante DJ la traditionnelle soirée Beaujolais a une nouvelle fois tenue ses promesses. À consommer sans modération (Beaujolais excepté !).







**Bords de Marne**

Bien vivre à Reuil en Brie  
Directeur de la publication : Patrick ROMANOW  
Commission Informations et Communication :  
Président : Lucien DUBOIS  
Anne BOULIN Evelyne COUSIN - MAZUR  
Didier HAMMEL Francis MOIGNOT Claude TESSIER  
Bulletin d'informations Municipales  
Impression : Mairie de Reuil en Brie  
**MAIL : [mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr](mailto:mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr)**